

Complément de Bourse dans les Outre-Mer : quand le Gouvernement entend les revendications des étudiant·e·s mais refuse de mettre la main au porte-monnaie

Hier après-midi dans une interview à Brut, la Première Ministre a annoncé la création d'un complément de bourses dans les départements d'Outre-Mer. Une mesure dont l'esprit est salubre mais dont le montant largement insuffisant reflète le manque d'investissement massif de l'Etat dans les territoires d'Outre-Mer en matière de service public, et notamment dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Le complément de bourses dans les Outre-Mer : une revendication de longue date de l'UNEF

L'UNEF revendique depuis des années la mise en place d'un complément de bourse pour les étudiant·e·s des Outre-Mer afin de pouvoir lutter contre la précarité étudiante qui est d'autant plus importante dans ces territoires, où le coût de la vie est nettement plus élevé que la moyenne nationale. En 2022 encore, dans son enquête sur le coût de la vie étudiante, **l'UNEF mettait en avant un coût de la vie supérieur de 26,42%** pour un·e boursier·ère échelon 5 dans les DROM comparé à un·e étudiant·e dans la même situation dans l'Hexagone.

C'est la raison pour laquelle l'UNEF revendique depuis de nombreuses années l'instauration d'un complément de bourses. Dans le cadre des concertations des derniers mois, où le mouvement étudiant a pu obtenir 500 millions d'euros supplémentaires pour le système d'aides sociales, **l'UNEF avait proposé la mise en place d'un complément de bourse de 100 euros** par mois et par échelon ou l'application de la majoration du montant des bourses en fonction de l'échelon, sur la base de ce qui existe pour les traitements indiciaires des fonctionnaires.

Un gouvernement qui met en place une mesure largement insuffisante et préfère la communication aux politiques de lutte contre la précarité

Si la reconnaissance de la nécessité d'un complément de bourses dans les Outre-Mer est une victoire de l'UNEF, **le Gouvernement fait encore une fois le choix d'une moindre mesure qui ne permettra pas de lutter efficacement contre la précarité étudiante.**

Une hausse de 30 euros par mois est largement insuffisante au regard de la précarité que subissent les étudiant·e·s ultramarin·e·s. L'UNEF dénonce le fait que le gouvernement ait refusé de mettre en place un véritable complément de bourses et préfère de moindres mesures et de grands effets de communications aux véritables politiques de luttés contre la précarité étudiante.

L'UNEF revendique :

- **La mise en place d'un véritable complément de bourses**, en concertation avec les syndicats étudiants présents dans les Outre-Mer, **de 100 euros par mois et par échelon.**

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI

Attachée de presse de l'UNEF

06.03.55.45.28

presse@unef.fr